

LES ENFANTS DANS L'HORREUR DE DAECH

Pour Daech, l'enfance n'existe pas. Selon l'organisation terroriste, il n'est jamais trop tôt pour devenir enfant soldat dans les zones de combat ou agent dans les terres des "mécréants". En France, alors qu'ils n'ont pas encore 18 ans, ils sont de plus en plus nombreux à être mis en examen pour terrorisme. Cinquante-six dossiers sont ouverts, concernant 39 garçons et 17 filles, soit quatre fois plus qu'il y a un an. Des parents confrontés à cette radicalisation nous racontent le combat quotidien qu'ils mènent. Pour l'avocat Hacem Boukhelifa, qui a créé une structure d'aide destinée à ces jeunes, le signalement aux autorités est la seule issue possible. Les parents ne doivent pas hésiter. De son côté, Serge Blisko, président de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) pointe les similitudes entre Daech et les sectes. En reportage à Erbil, capitale du Kurdistan irakien, Damien Lefauconnier a rencontré des enfants qui ont survécu à l'enfer. Les violences dont ils ont été victimes ou témoins laisseront en eux des traces irréversibles, s'accordent les professionnels des troubles post-traumatiques. Enfin, dans un entretien, le journaliste expert en radicalisation David Thomson, revient sur les différentes circonstances qui amènent les jeunes à s'enfermer dans le piège jihadiste.

Dossier réalisé par Yassir Guelzim, Nadia Hathroubi-Safsaf, Damien Lefauconnier et Fadwa Miadi

SOMMAIRE

Des parents perdus
Page 30

Légalement, quels
sont les risques ?
Page 32

Secte ou pas secte ?
Serge Blisko explique
Page 33

La détresse psychologique
des petits réfugiés de Mossoul
Page 34

L'avis des psys : des
traumatismes irréversibles
Page 36

Interview de David Thomson,
un spécialiste du jihadisme
Page 38



PARENTS CONTRE GOUROUS

L'AUTRE JIHAD

C'est par un SMS ou un coup de fil qu'ils ont appris que leur enfant, mineur, était parti en Syrie. Ou parfois même, qu'il était mort. L'embrigadement, tous les parents ne le diagnostiquent pas à temps. Que faire pour éviter à son fils ou sa fille de tomber dans ce piège et comment l'en sortir ? Des parents témoignent. **Par Fadwa Miadi**

Peut-on passer à côté de l'endoctrinement de son enfant ? "Non !" répondent ceux qui ne sont pas concernés. "Hélas, si..." admettent ceux qui n'ont rien vu venir.

Géraldine et Samia, deux mères belges, assurent n'avoir rien soupçonné. La première a perdu son fils sur le champ de bataille syrien. La deuxième n'a plus de nouvelles de sa fille partie à 18 ans rejoindre son mari au pays du Sham. "C'était une jeune fille coquette et qui aimait la mode... Elle m'a souvent dit : 'Je me sens inutile' ou 'ma vie ne sert à rien' mais pour autant ça ne m'a pas alertée", regrette cette maman aujourd'hui active dans l'association bruxelloise Les Parents concernés.

Sensibiliser et éviter à d'autres pères et mères de se retrouver dans cet enfer, telle est la mission de nombre de structures nées pour soutenir les parents confrontés à l'embrigadement de leur progéniture. L'Ajref (Association de la jeunesse républicaine contre l'endoctrinement et pour la fraternité) a été créée en novembre 2014 par un papa toulousain qui se

COMMENT MA FILLE S'EST RADICALISÉE

Sa fille a tout juste 15 ans au moment de sa conversion, il y a plus de deux ans. Rapidement, cette mère, qui souhaite garder l'anonymat, comprend l'ampleur du danger. Aussitôt, elle demande à la préfecture une interdiction de sortie du territoire pour mineur non accompagné afin d'éviter son départ.

Sur le compte Facebook qu'elle a créé (Maman D'unejeune-fille Salafiste), elle raconte : *"Aux yeux de ma fille, je suis une mécréante à qui elle peut mentir et désobéir. Elle nous perçoit comme des ennemis qui veulent la détourner du droit chemin. Le plus difficile à accepter ? La voir en jilbab et les mains gantées. Du jour au lendemain, elle a refusé de manger de la viande et ne fréquentait plus ses amies d'enfance. Elle n'écoutait plus de musique. Elle avait retiré les photos de sa chambre. Même son regard avait changé. Elle semblait coupée d'elle-même. Sa singularité avait disparu au profit de la pensée codée du groupe. En deux mois, on lui avait retourné la cervelle. Elle recevait des SMS qui lui dictaient le moindre de ses actes quotidiens. On lui cherchait un mari."*

Comprenant que tout avait commencé sur les réseaux sociaux, la mère confisque portable et ordinateur et accompagne sa fille dans le moindre de ses déplacements. Un jour, elle se réjouit de la voir envisager un autre avenir que le mariage, mais le lendemain, elle craint que cette sérénité affichée ne soit qu'une façon de dissimuler ses véritables intentions. Sortir son enfant de l'emprise est un long chemin à l'issue incertaine. En parler sur le Net lui permet de trouver du soutien de la part de parents qui traversent les mêmes épreuves, mais aussi de mettre en garde les autres. Malgré l'enfer quotidien, cette mère tient en se disant qu'elle a de la chance d'avoir encore sa fille à ses côtés. Un bonheur que d'autres n'ont plus.

Sorti sur les écrans l'an dernier, le Ciel attendra, de Marie-Castille Mention-Schaar, est un vibrant hommage à ces parents confrontés à la radicalisation de leurs enfants.

fait appeler Ben. Alors qu'il était lycéen, son fils avait séjourné vingt et un jours en Syrie. A son retour, il a fait l'objet d'une procédure judiciaire. Aujourd'hui, le jeune homme milite au sein de l'Ajref pour éviter à d'autres de glisser dans l'engrenage de la radicalisation. Un conseil que ce papa donnerait aux parents ? *"Etre vigilant face aux réseaux sociaux et aux jeux vidéo violents que les recruteurs utilisent pour enrôler les jeunes. Et puis, le plus important, prodiguer une éducation attentive au quotidien qui passe par la transmission de valeurs et de repères."*

Maintenir le lien à tout prix

En cas de radicalisation avérée, *"maintenir le lien avec son enfant, de manière inconditionnelle et sans jugement est capital"*, renchérit la psychologue Nina Benhassine. Cette prévention passe notamment par l'éducation : *"l'ins-truction religieuse doit être faite par des maîtres éclairés."*

Nombre de parents veillent, avec plus ou moins de succès, à tenir éloignée leur progéniture d'Internet et des réseaux sociaux avant qu'elle n'ait atteint la majorité. *"J'ai créé une session réservée aux mineurs et je les mets constamment en garde"*, se rassure Yasmine, une mère de trois ados de la région lyonnaise. L'embrigadement jihadiste, elle l'évoque avec ses enfants *"lorsque l'actualité l'impose ou qu'il est au menu des débats télévisés"*. *"Je les invite à garder l'esprit critique et je leur dis de se méfier des réseaux qui prônent un idéalisme pour répondre à un questionnement identitaire et apaiser un désespoir. Je pense, peut-être à tort, que mes enfants ne peuvent pas être embrigadés à mon insu. Il me semble que certains signes me mettraient en alerte : un changement de mode de vie, un isolement ou des conduites incongrues."* Et si cela arrivait malgré toute la vigilance possible ? *"Je lui laverai le cerveau et je le bombarderai d'amour"*, réplique Ismaël, un père de famille.

Personne n'est à l'abri

Rym, médecin, estime, quant à elle, que ses deux garçons, des lycéens, sont loin de *"tout ça"*. *"Nous n'en parlons pas. Par ailleurs, la question religieuse n'est pas présente au sein de notre famille"*, avance-t-elle tout en restant persuadée que ses enfants ont d'autres centres d'intérêt.

Dominique Bons, présidente de l'association Syrien ne bouge, se bat depuis trois ans, date de la mort de son fils en Syrie, pour éviter à d'autres la souffrance qu'elle endure. Elle met en garde les parents qui ne se sentent pas concernés : *"Attention, vous n'êtes pas à l'abri !"* Elle déplore aussi la stigmatisation des parents qui, comme elle, ont vu leur descendance partir. *"La perte d'un être cher est déjà difficile. Comment faire quand il n'y a pas de corps, pas d'acte de décès ? L'opinion publique nous a souvent accusés d'être responsables des agissements de nos enfants. Et de s'insurger : "Entendez-vous des parents dire : "Tu as raison, pars en Syrie te faire tuer !" ?"* ■

LES CHIFFRES

Il y aurait près de **2 000 mineurs radicalisés en France** selon des chiffres officiels publiés en septembre 2016. Ils reçoivent jusqu'à 100 messages par jour via l'application Telegram. **Le nombre de mineurs français présents en Syrie serait de 700.** *"La moitié a moins de 5 ans et le tiers est né sur place"*, estimait début février Sylvie Especier, sous-préfète chargée de coordonner les actions contre la radicalisation en France. Depuis septembre 2016, **24 mineurs sont revenus de Syrie** selon le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR).



HACEN BOUKHELIFA

“Il faut dénoncer les mineurs radicalisés”

A la tête de trois cabinets d'avocats (Paris, Marseille et Nîmes), l'homme de droit a été effaré par le nombre de candidats au jihad provenant du Gard (près de 40 %, selon lui). Avec le concours d'une psychothérapeute et d'un imam, celui qui est également candidat aux législatives à Nîmes a lancé la structure Pari (Prévention et action contre la radicalisation des individus). Il explique les conséquences judiciaires pour les mineurs d'un "départ jihadiste". **Propos recueillis par Yassir Guelzim**

INTERVIEW

Qu'est ce qui vous a étonné à la création de Pari ?

La rapidité avec laquelle les jeunes se radicalisent, par le biais des réseaux sociaux mais aussi par les fréquentations, notamment celles des lieux de prières. Cette vitesse nous a estomaqués. Nous devons donc établir une relation de confiance efficace avec les familles. Être à l'écoute et dissuader, par la parole, les mineurs d'aller en Syrie. Mais quand le passage à l'acte est imminent, mon rôle en tant qu'avocat – et ce n'est pas de la délation – est de saisir le parquet pour que le système judiciaire puisse œuvrer.

Quelles sont les conséquences judiciaires pour les mineurs qui souhaitent partir en Syrie ?

Dès qu'un mineur évoque un départ, une information judiciaire est ouverte. C'est un délit, car il s'agit d'une participation à une association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste, dont la peine maximale est de dix ans d'emprisonnement. Même si les mineurs sont protégés par l'ordonnance du 2 février 1945, qui a introduit l'excuse atténuante de minorité, la peine reste lourde (cinq ans).

Donc, le conseil que vous donnez, c'est que les familles dénoncent les personnes qui partent ?

Absolument. Quand ils sont partis, le seul moyen dont disposent les familles pour agir, c'est de dénoncer les enfants. Ça peut être la famille, un oncle, un enseignant ou un avocat. Le parquet peut aussi s'autosaisir.

Et quand le jeune n'est pas (encore) parti vers la Syrie, quels sont les recours ?

S'il est avéré qu'il existe un risque que des mineurs sont en voie de radicalisation ou que leurs parents sont repérés pour le même motif, le juge pour enfants peut prononcer une mesure d'interdiction à la sortie du territoire (IST). Côté prévention, pour des faits de terrorisme ou de droit commun de mineurs en voie de radicalisation, un autre organisme, la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) prend le relais.

Quelles sont les sanctions pour les recruteurs ?

Le prosélytisme pour Daech sur Internet est considéré comme une apologie du terrorisme, qui est interdit par l'article 421-2-5 de la loi du 13 novembre 2014. Les auteurs encourrent cinq ans de prison et 75 000 euros d'amende (ou sept ans de prison et 100 000 euros d'amende si les faits sont en ligne). Via l'article 6, alinéa 1, de 2014 il est possible de demander le retrait des contenus qui contreviennent à la loi, en contactant les hébergeurs. La justice peut aussi exiger le blocage du site si ces contenus ne sont pas retirés dans les vingt-quatre heures. Il existe également un fichier, le PASP (Prévention pour atteinte à la sécurité publique) et la loi de programmation militaire, qui donne aux autorités la possibilité de recueillir, auprès des opérateurs, de très nombreuses données. La Cnil (commission nationale informatique et libertés) intervient, elle, pour vérifier qu'il n'y a pas atteinte à la vie privée. ■

“Dès qu'un mineur évoque un départ, une information judiciaire est ouverte”

UNE SECTE QUI NE DIT PAS SON NOM

“Hameçonnage”, “endoctrinement”, “gourous”... Un vocabulaire typique de l’univers sectaire. Qu’en est-il ? Les recruteurs de l’Etat islamique utilisent-ils vraiment les mêmes techniques que les sectes ? Eléments de réponse avec le président de la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes), Serge Blisko. **Par Y. G.**

Scientologie, qui se propose de ‘régler’ des difficultés personnelles. Insidieusement il s’établit une relation d’assujettissement de la personne qui va livrer beaucoup de choses sur elle-même et dépenser de l’argent en pure perte.” La plupart des victimes des sectes sont souvent jeunes et fragiles. *“L’adolescent a des questionnements qu’il n’avait pas avant”,* mais surtout il se met en *“rupture avec son entourage familial, social et professionnel”.*

Parmi ces proies faciles, on dénombre *“autant de filles que de garçons”,* avec une part inquiétante de mineurs. *“Ils représentent jusqu’à 30 % de la population touchée par Daech”,* selon Serge Blisko. Il note aussi une proportion non négligeable de personnes *“écartelées entre deux cultures, en quête identitaire.”*

Ils adhèrent “en toute connaissance de cause”

Pour recruter, l’organisation de l’Etat islamique utilise des applications en vogue, comme Facebook, Instagram, Telegram. Toutefois, le président de la Miviludes ne croit pas que l’hameçonnage se déroule exclusivement en ligne. Mais *“il y a toujours une personne physique, même si elle est invisible.”*

Que ce soit Georges Fenech, l’anthropologue Dounia Bouzar ou Serge Blisko, tous s’accordent à dire que Daech est une dérive sectaire. *“Les plus malléables, ceux qui ont le moins d’esprit critique tombent dans le piège. Manquant d’expérience, en quête éperdue de spiritualité et peu au fait de la religion, ils prennent pour argent comptant ce qu’on leur raconte. Dès lors, l’emprise sectaire est en cours. Ceux qui ont une culture religieuse sont rarement sujets à ce genre de dérives, car ils confrontent les enseignements et ont un regard critique”,* note le président de la Miviludes. Toutefois on ne peut pas vraiment parler de “secte Daech” car certains des membres n’ont pas le profil recherché, à l’instar *“des délinquants endurcis qui trouvent une nouvelle manière de nuire”.* En outre, le but final d’une secte est en général caché : ici, *“les apprentis jihadistes partent en toute connaissance de cause”.*

Si les cas divergent, les moyens de lutte sont identiques : prévention, éducation et soutien aux familles. Pour Serge Blisko, il faut *“lutter contre les fausses informations, les théories complotistes qui désarment les jeunes. Les parents doivent être alertes tant sur les résultats scolaires que sur le comportement à l’école. Il faut parler de la foi et de la religion avec les ados et ne pas hésiter à consulter les référents religieux. Il est important d’agir très en amont pour éviter le pire.”* ■

D

Dès novembre 2014, Georges Fenech, le président du groupe d’études sur les sectes à l’Assemblée nationale, invite le Premier ministre français, Manuel Valls, à s’appuyer sur la Miviludes pour *“empêcher les jeunes de tomber dans la radicalisation”.* Il estime que Daech utilise les *“mêmes critères”* que les sectes, à savoir *“ruptures scolaires et/ou familiales, promesses chimériques et emprise mentale”.* Comment s’y prennent-ils alors ?

La dérive sectaire concerne des personnes *“qui tombent sous le contrôle d’une organisation”,* estime l’actuel président de la Miviludes, Serge Blisko. *“Le mouvement peut sembler sympathique au départ, comme la*

Serge Blisko est président de la Miviludes depuis 2012.

